

RÈGLEMENT OFFRE COMMERCIALE GARANTIE LOISIRS

3 mois de
cotisation offerts

Du 1^{er} janvier 2021 au 3 septembre 2022

Article 1 : L'offre

AÉSIO mutuelle propose une offre pour toute nouvelle adhésion à une garantie loisirs.

Le nouvel adhérent qui souscrit une garantie loisirs bénéficie d'une gratuité de 3 mois sur sa cotisation.

Pour que cette offre s'applique, la date de réalisation du devis, valable deux mois, doit être comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 3 septembre 2022 inclus, quelle que soit la date de prise d'effet du contrat.

L'offre s'applique au membre participant et à ses ayants droits.

Article 2 : Les adhérents concernés

Peuvent bénéficier de l'offre promotionnelle les adhérents suivants :

- Adhérents n'ayant jamais adhéré à une garantie loisirs auprès d'AÉSIO mutuelle ou ADRÉA mutuelle ou dont le contrat auprès de ces mutuelles a été résilié au moins 12 mois auparavant.

Sont exclus de l'offre promotionnelle :

- Les anciens adhérents résiliés pour cause de cotisations impayées depuis moins de 2 ans.
- Les adhérents en contrat Complémentaire Santé Solidaire

Article 3 : Les produits concernés

La gratuité de 3 mois sur la cotisation est applicable à la souscription d'une des garanties loisirs suivantes : **Renfort Capital santé et Aésio Protection Loisirs.**

Article 4 : Modalités

1 mois gratuit le mois suivant celui de la souscription, le second mois gratuit après 12 mois d'adhésion, le troisième mois gratuit après 24 mois d'adhésion, sous condition de cotisations à jour.

1^{ÈRE} ANNÉE (2022)



Adhésion le 15/01

1^{er} mois de gratuité s'applique
du 01/02/22 au 28/02/22

2^{ÈME} ANNÉE (2023)



Adhésion le 15/01

2^{ème} mois de gratuité s'applique
du 01/02/23 au 28/02/23

3^{ÈME} ANNÉE (2024)



Adhésion le 15/01

3^{ème} mois de gratuité s'applique
du 01/02/24 au 28/02/24

Article 4 : Applications des gratuités

SITUATIONS POSSIBLES	
Nouvelle adhésion à un contrat Renfort Capital Santé ou AÉSIO Protection Loisirs	OUI
Ajout d'un bénéficiaire sur un contrat existant	NON
Adhérents en contrat Complémentaire Santé Solidaire	NON
Anciens adhérents qui ont résilié leur contrat Renfort Capital Santé depuis moins de 12 mois	NON
Anciens adhérents résiliés pour cotisations impayées depuis moins de 2 ans	NON

Article 5 : Litige

AÉSIO mutuelle se réserve le droit, si les circonstances le justifient, d'annuler ou de modifier son offre de bienvenue, sans que sa responsabilité soit engagée.

La participation à cette offre implique l'acceptation pleine et entière de ce présent règlement.